

# DÉFI PHOTO 2021

## LE RÈGLEMENT

### L'ORGANISATEUR ET LE THÈME

Ce défi photo est organisé par l'association des Amis de Saint Amand de Coly.  
Le thème de cette année est :

### **« Cadre dans le cadre »**

De passage à Coly-Saint-Amand ou ici à l'année ? Envoyez-nous une belle photo prise sur la commune !  
Le défi ? Utilisez un cadre pour mettre en valeur votre composition !  
Ce cadre peut être fabriqué par vos soins ou préexistant (mais pas ajouté par un logiciel !).

Faites jouer votre imagination et surtout... amusez-vous !

### MODALITÉS

Le défi se déroule sur deux mois : du 03 Juillet au 31 Août.

Les photos sont à envoyer de manière numérique, à l'aide d'un formulaire disponible sur le site :  
[www.lesamisdesaintamanddecoly.com/defi-photo](http://www.lesamisdesaintamanddecoly.com/defi-photo)

A la fin de chaque mois, toutes les photographies du mois écoulé sont publiées de façon anonyme sur la page internet du défi photo et visibles par tous.

Le jury se retrouve en début de mois suivant pour délibérer. Deux photographies sont désignées gagnantes : la première parmi les photographies recueillies au mois de Juillet, la seconde parmi les photographies recueillies au mois d'Août.

### PRIX

Un beau livre illustré « ST AMAND DE COLY EN PERIGORD - Histoire d'une abbaye et d'un village » (en français ou en anglais selon son choix) + Une impression grand tirage de sa photographie, sur papier photo de qualité, au format 20 x 30cm ou similaire, selon le format de la photo.

## CONTRAINTES TECHNIQUES

- Le photographe devra se trouver sur l'espace publique
- Le lieu de la prise de vue sera dans les bourgs ou hameaux de Coly-Saint-Amand ou sa campagne environnante.

Une seule photographie par participant, par mois, est acceptée.

Les photographies soumises :

- devront comprendre un cadre visible, fabriqué par le participant ou préexistant, mais pas ajouté par un logiciel.
  - devront être prises dans les dates de participation (pas d'anciennes photos)
  - Pourront être en noir et blanc ou en couleur,
  - Pour une qualité optimale de téléchargement et d'impression, nous recommandons que le poids de la photographie se situe entre 1 et 3 Mo. (= entre 1 et 3 MB)
  - devront être au format .jpg ou .jpeg.
  - Les photographies réalisées avec un drone ne sont pas acceptées.
- Les fichiers ne devront pas être retouchés, ni comprendre un quelconque montage ou surimpression, en dehors d'une optimisation légère (raisonnée) de la lumière, des contrastes et de la couleur. Les recadrages sont acceptés, mais pas l'ajout/retouche du cadre principale !

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à tout photographe individuel qu'il soit amateur ou professionnel, à l'exclusion des membres de l'association participant à l'anonymisation des photos et aux membres du jury.

La participation et le dépôt des photos se font obligatoirement en ligne à l'aide du formulaire. Le participant doit soumettre :

- Son prénom et nom de famille (pas de pseudonymes),
- Une adresse email et un numéro de téléphone pour le joindre,
- Une confirmation que le participant est majeur ou, si le participant mineur, qu'il a obtenu une autorisation parentale pour participer.
- Un titre et la date de prise de vue,
- Le participant devra cocher la mention : « J'autorise l'association Les Amis de Saint Amand de Coly à utiliser cette photographie pour les besoins de valorisation de son défi photo, pour une durée maximum de trois ans. J'ai pris connaissance du règlement du défi et j'accepte les conditions de participation ».

La langue du défi est le français.

Les photographies ne doivent pas être à vocation publicitaire.

En s'inscrivant, les participants garantissent à l'organisateur que leur photographie ne porte pas atteinte à l'image de tiers et qu'ils ont obtenu toutes les autorisations nécessaires. Aucun élément visuel ne doit porter atteinte à la vie privée.

De la même manière, la photographie ne doit pas comporter d'éléments à caractère diffamatoire, discriminatoire, injurieux, pornographique, raciste ou contraire à la loi. Les photographies de personnes nues ou en partie dénudées ne sont pas autorisées.

Les photographies feront l'objet d'une modération et sélection si nécessaire au préalable par l'organisateur.

Toute participation non conforme aux caractéristiques techniques énoncées ci-dessus ne sera pas prise en compte.

## LE JURY

Les membres de l'association des Amis de Saint-Amand de Coly qui le souhaitent sont invités à faire partie du jury. Le jury se réunit début Août pour choisir la photographie gagnante parmi les photographies du mois de Juillet, puis une nouvelle fois début Septembre pour la photo gagnante du mois d'Août.

Parmi les critères d'évaluation, on peut citer par exemple : le respect du thème et des consignes, la créativité, la qualité de la prise de vue.

Chaque membre du jury annonce ses trois photos préférées, ce qui leur donne 1 point chacune. A la fin du tour de table, la photo ayant reçu le plus de voix est déclarée gagnante.

Si plusieurs photos sont exæquo, un deuxième tour est fait : chaque membre choisit une seule photo parmi les exæquos du premier tour. Celle ayant reçu le plus de voix est déclarée gagnante.

Les gagnants sont contactés par email pour leur révéler le résultat. Une adresse postale leur sera demandée afin de leur envoyer leur prix.

Les photos gagnantes restent visibles sur le site internet et les noms des auteurs sont révélés au public. Elles sont également postées sur la page Facebook de l'association. Les autres photos sont effacées.

## DROITS D'AUTEUR ET DE REPRODUCTION

En participant, le photographe affirme que toute image qu'il présente est son œuvre originale et qu'il est détenteur des droits sur l'image concernée. L'auteur d'une photographie sélectionnée autorise l'Association des Amis de Saint Amand de Coly à utiliser son œuvre dans le cadre de la promotion de son défi photo, et ce pour une durée maximale de 3 ans. Les images seront toujours accompagnées du nom de l'auteur (s'il l'accepte). L'association s'engage à ne pas transférer ces droits d'exploitation à des tiers et à ne pas faire d'autre utilisation de l'œuvre sans accord préalable de l'auteur.

Les organisateurs ne font aucun usage des images non gagnantes et ne les aliènent en aucune manière. Il ne s'agit en aucun cas de constituer une photothèque.

## DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles que le participant indique sont uniquement utilisées pour le contacter. Elles ne sont pas transmises à des tiers.

Tout participant bénéficie auprès de l'organisateur du défi d'un droit d'accès, d'interrogation, d'opposition, de rectification et de suppression pour les données le concernant, sur simple demande à l'adresse suivante : [lesamisdestac@gmail.com](mailto:lesamisdestac@gmail.com)

## LITIGES

Le jury est souverain et l'association des Amis de Saint Amand de Coly se réserve le droit de refuser une photographie en cas de litige sur un ou plusieurs critères.

Les décisions du Jury sont sans appel.

La participation au défi photo entraîne l'acceptation entière du présent règlement.